



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°76.

Bien cher Albinus,

Lundi 18 juin s'est tenue la 2^{ème} réunion du Conseil Municipal de l'année 2012. Réunion obligatoire puisque, je te le rappelle, le Maire est tenu, selon la loi, de convoquer le Conseil au moins une fois par trimestre (Art.L.2121-7 du CGCT).

11 conseillers étaient présents. Mmes Bertolo, Druot et Sénéchal, excusées, avaient donné pouvoir. Mme Goncalvez était absente. Après remerciements aux Conseillers pour leur participation aux 4 dimanches d'élections, le Maire demande l'accord du Conseil pour rajouter à l'ordre du jour le problème de l'étanchéité de la toiture de l'école. A l'entendre ce problème n'est pas nouveau. Pourquoi ne pas l'avoir inscrit à l'ordre du jour lors de leur réunion préparatoire ? Accord lui est donné à l'unanimité. Le compte rendu du Conseil du 26/3 est approuvé.

1- Budget Général et Budget eau et assainissement : modification N°1. Lors de l'établissement des budgets primitifs, des écritures ont été imputées à tort sur certains chapitres. A la demande du percepteur il y a lieu de rectifier. Pas de changement sur le fond. Adopté à l'unanimité.

2- Institution pour la participation au financement de l'Assainissement Collectif (PAC) : pour faire court, retiens qu'à compter du 01/07/2012 la PAC remplace le raccordement à l'égout. La Commune est compétente dans ce domaine, et peut donc instaurer une participation pour financer l'assainissement collectif. Le montant de la participation est inchangé soit : **3 750€** pour les maisons nouvelles et les bâtiments industriels et **760€** pour les maisons anciennes. Accord à l'unanimité.

3- Rapport annuel sur le service de l'eau et de l'assainissement : selon la loi du 02/02/1995 un rapport sur l'assainissement et la qualité de l'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante. Il est, une fois de plus, bien regrettable que ce document ne soit pas à l'affichage car bien malin celui qui en connaît le contenu. Approuvé à l'unanimité.

4- Réfection de la toiture de l'école : demande de subvention. Point rajouté à l'ordre du jour à la demande du Maire. Celui-ci indique que la commission bâtiments communaux école a fait un travail important sur ce sujet. Une fuite, provenant de la toiture, se produit de manière épisodique. Faut-il pour cela refaire l'ensemble de la toiture ? Un seul devis chiffre la réfection à **30 092,80€HT**. Le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention de ce montant au Conseil Général qui, selon lui, ne fait pas de difficultés pour les écoles, avec possibilité de démarrer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention. Accord à l'unanimité. Albinus, il y a de quoi se poser des questions :

- * ce problème existe depuis longtemps. Pourquoi ne pas l'avoir mis à l'ordre du jour plus tôt ?
- * un seul devis est présenté, ça ne fait pas très sérieux.
- * est-ce vraiment nécessaire de tout refaire ?
- * puisque ce problème n'est pas nouveau pourquoi ne l'a-t-on pas budgété sur le primitif 2012 ? En cas de refus de subvention comment finance-t-on ?

5- Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération :

a) **Déclaration d'intention d'aliéner** : la Commune n'exerce pas son droit de préemption dans la vente Domenget/Levant à Maqueda/Gamin.

b) **Modification simplifiée N°1 du POS** : enquête publique du 15 juin au 15 juillet.

c) et d) **Décisions du Maire prises par délégation, N°1/2012 et N°2/2012** : réalisation d'un emprunt de **300 000€** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et d'un emprunt de **100 000€** auprès de la Caisse d'Épargne. Il s'agit du financement partiel du bâtiment technique dont la construction est déjà bien avancée. Le Maire explique qu'il a rendez vous avec le Crédit Agricole, mais que ce dernier ne prête que si l'on a un compte dans son Etablissement. Albinus, faut-il en rire ? D'une part le Crédit Agricole a déjà prêté à la Commune, fin 2011, **300 000€** pour financer l'enfouissement des réseaux, et d'autre part tout le monde sait que les Communes ont un compte au Trésor Public sur lequel sont domiciliées recettes et dépenses. A quels taux et pour quelles durées le Maire a-t-il donné accord ? Au fait, qu'entend-on par réalisation ? Ces lignes de crédit sont-elles accordées et en voie de déblocage ou en cours de négociation ? Enfin, je te rappelle que le financement repris dans le Budget primitif est de **500 000€** ! Le compte n'y est pas...

Il est 20h30, la séance est levée ! Ce fut rapide, mais vu la « maigreur » de l'ordre du jour, concocté par le Maire, pouvait-il en être autrement ? Mais, dis-moi Albinus, crois-tu que ce soir là, il n'y avait vraiment rien à dire sur d'autres sujets, n'avons-nous pas le droit de savoir, comme par exemple :

- 1- **le bâtiment technique** : où en est-on de la construction ? Date de livraison ? Plan de financement précis car je serais surpris que les entreprises n'aient pas demandé d'acompte. Pourquoi ce silence et cette confusion dans les bribes d'information données ? La Commune aurait-elle des difficultés à obtenir des prêts ? N'a-t-on pas été présomptueux de démarrer un chantier de cette importance sans s'assurer de son financement ?
- 2- **le presbytère** : combien a-t-on déjà investi dans ce chantier ? Le permis de construire vient d'être obtenu. Ne pouvait-on pas nous donner des précisions sur ce que l'on veut faire, quand et surtout comment il est financé. ? Le chiffre de **200 000€** avait été avancé. Où en est la demande de subvention ? Quel est le chiffrage réel actualisé ?
- 3- **le bulletin municipal** : fait-on l'impasse ce semestre ? Sortira-t-il avec retard parce que l'adjoint à la communication est débordé ?
- 4- **l'enfouissement des réseaux** : ne penses-tu pas qu'un bilan technique et financier de ce gros chantier aurait dû être fait en séance publique ?
- 5- **quid des emplois jeunes** pour cet été. Combien, pour quoi faire ? Qui pour les surveiller ? L'an dernier des Conseillers avaient fait la remarque que certains jeunes se retrouvaient seuls et

n'étaient pas très actifs (CM du 26/10/2011). Le Maire avait rétorqué que les élus devraient davantage s'impliquer dans leur suivi. M. Tomé avait alors déclaré : « *La Commune fait sa BA* ». Alors, à combien va se monter cette œuvre de bienfaisance ?

- 6- **l'antenne relais SYNERAIL** : les interrogations des riverains ne sont-elles pas légitimes ? La commission d'urbanisme ne s'est-elle pas réunie pour se prononcer ? Mais voilà, en ne disant rien le Conseil semble avoir choisi le mépris !
- 7- **les vols de cuivre sur des abris communaux** : tu ne sauras rien non plus de la position de la Commission travaux, quant au remplacement éventuel par de l'acier.
- 8- **la Communauté de Communes** : lors du Conseil du 26 mars, M. Tomé avait déclaré qu'il ne voterait pas, le lendemain, le budget 2012 de la CCPM. Dans une longue intervention il avait donné ses motivations, en particulier son désaccord sur les décisions d'investissements pour la petite enfance et le rando-croquis de Ste Hélène. Relis ma lettre N°72, je t'avais écrit alors ma surprise de ne pas voir ses propos rapportés dans le compte rendu. Aujourd'hui je comprends mieux pourquoi, c'est tout simplement que le lendemain, contrairement à sa déclaration, il avait voté ce budget. Mais alors pourquoi ne s'en est-il pas expliqué le 18 juin ?
- 9- **le PPRI dans la ZI** : le Maire avait annoncé un échange de vue avec M. le Préfet pour parler du problème de l'atterrissement au droit de la sortie du Nant Bauchet. Depuis le temps qu'il en parle où en sommes nous ? Quelle décision a été prise ?

Tu vois, Albinus, les sujets ne manquaient pas, mais le Conseil ayant choisi le chemin de l'obscurantisme, sur ces thèmes là, tu n'en sauras pas plus.

Albinus, tu le sais bien, lors de chaque séance du Conseil le Maire répète que les points de l'ordre du jour ayant déjà été débattus en réunions préparatoires, bien évidemment non publiques, ce n'est pas la peine d'en rediscuter en séance. C'est tellement mieux quand on est entre amis ! C'est sûr qu'avec ce type de fonctionnement ce n'est pas dans notre Commune que tu verras un Adjoint ou un Conseiller être rapporteur en séance publique d'un sujet débattu en commission. Pire, on diffuse à dose homéopathique les informations alors que des chantiers démesurés pour un village comme le notre sont engagés.

Les réunions du Conseil sont donc devenues des chambres d'enregistrement. Jamais un tour de table n'est demandé pour connaître l'opinion des Conseillers. Tout est ficelé par avance. Même les textes des délibérations sont déjà rédigés. C'est navrant, mais rien d'illégal dans tout ça !

Albinus, ne dit-on pas : « *Celui qui a le savoir détient le pouvoir ?* » Dans notre Commune, on connaît, et le Conseil le met en pratique avec un grand art !

A bientôt.

Ton ami Nicolas.

Juillet 2012